

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRESIDENCE DU CONSEIL D'ETAT

CHANCELLERIE

DECRET N° 75/27 du 13/1/75

portant nomination à titre exceptionnel
dans l'Ordre du Mérite Congolais.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT.

- VU la Constitution ;
VU le Décret 59/54 du 25 Février 1959, portant création de l'Ordre
du Mérite Congolais ;
VU le Décret 59/227 du 31 Octobre 1959, fixant le montant des droits
de Chancellerie ;

DECRETE :

ARTICLE 1er : Sont nommés à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite
Congolais :

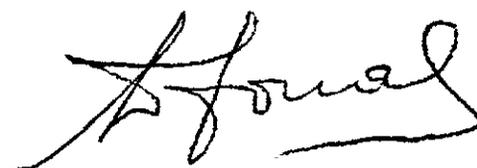
AU GRADE DE CHEVALIER

Monsieur GONIN François, Conseiller Technique en service au Ministère
du Plan - BRAZZAVILLE
Madame MADZOU née NTSIENE Victorine, Secrétaire de Direction en service
au Cabinet du Chef de l'Etat - BRAZZAVILLE

ARTICLE 2 : Il ne sera pas fait application des dispositions du Décret
60/205 du 28 Juillet 1960, en ce qui concerne le règlement des droits
de Chancellerie.

ARTICLE 3 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel de la
République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

Fait à Brazzaville, le 13 Janvier 1975



LE COMMANDANT Marien N'GOUABI.-